

N° 7074¹¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI

portant sur l'enseignement secondaire et modifiant

1. la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques;
2. la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;
3. la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement (Titre VI: de l'enseignement secondaire);
4. la loi modifiée du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée;
5. la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire;
6. la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique;
7. la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote;
8. la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant réorganisation du centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS);
9. la loi du 16 mars 2007 portant – 1. organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue – 2. création d'une aide à la formation, d'une prime de formation et d'une indemnité de formation;
10. la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle;
11. la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire;
12. la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental;
13. la loi modifiée du 12 mai 2009 portant création d'une Ecole de la 2e Chance;
14. la loi modifiée du 29 juin 2010 portant création d'une réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques;
15. la loi modifiée du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers;
16. la loi du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale;

17. la loi du 24 août 2016 portant introduction du cours commun „vie et société“ dans l’enseignement secondaire et secondaire technique;
18. la loi du xxx ayant pour objet l’organisation de la Maison de l’orientation

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D’ÉTAT

(14.7.2017)

Le Conseil d’État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 6 juillet 2017 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant sur l’enseignement secondaire et modifiant

1. la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques;
2. la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l’enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;
3. la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l’enseignement (Titre VI: de l’enseignement secondaire);
4. la loi modifiée du 14 mars 1973 portant création d’instituts et de services d’éducation différenciée;
5. la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l’enseignement postprimaire;
6. la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d’enseignement secondaire et secondaire technique;
7. la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d’un lycée-pilote;
8. la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant réorganisation du centre de psychologie et d’orientation scolaires (CPOS);
9. la loi du 16 mars 2007 portant – 1. organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue – 2. création d’une aide à la formation, d’une prime de formation et d’une indemnité de formation;
10. la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle;
11. la loi du 6 février 2009 relative à l’obligation scolaire;
12. la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l’enseignement fondamental;
13. la loi modifiée du 12 mai 2009 portant création d’une Ecole de la 2e Chance;
14. la loi modifiée du 29 juin 2010 portant création d’une réserve nationale de chargés d’enseignement pour les lycées et les lycées techniques;
15. la loi modifiée du 15 juillet 2011 visant l’accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers;

- 16. la loi du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale;**
- 17. la loi du 24 août 2016 portant introduction du cours commun „vie et société“ dans l'enseignement secondaire et secondaire technique;**
- 18. la loi du xxx ayant pour objet l'organisation de la Maison de l'orientation**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 6 juillet 2017 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 28 mars et 27 juin 2017;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 20 votants, le 14 juillet 2017.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président du Conseil d'État,
Georges WIVENES

